

DEMANDE D'AVIS DE DELIVRER DES REÇUS FISCAUX POUR LES ORGANISMES AYANT LA CAPACITE DE RECEVOIR DES DONS

Demande d'avis relative à la mise en œuvre de la garantie de l'article L 80 C

Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après.

Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces questions.

I. IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE

- Nom : KARINE FAURE
- Qualité :
- Adresse :
- Téléphone :
- Mail :

II. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME (joindre une copie des statuts)

- Dénomination : P.R.I.S.ME
- Adresse du siège social (et des établissements...) :
- Objet statutaire : Association Loi 1901
- Affiliation (fédération, groupement, fondation...) : PAS D'AFFILIATION
- Imposition aux impôts commerciaux : ~~oui~~ NON
Si oui, lesquels :

III. COMPOSITION ET GESTION DE L'ORGANISME

1. - Nombre de membres (personnes physiques, morales, autres...) :
CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A) : 9 bénévoles
3 des membres du C.A constituent le Bureau
2. - Qualité des membres (droit de vote, convocation aux assemblées générales...) :
- Noms, adresses et professions des dirigeants (préciser la fonction exercée au sein de l'organisme et le montant par dirigeant des rémunérations et indemnités annuelles) :
Karine FAURE , Présidente, Bénévole (aucune rémunération, aucune indemnité)
Céline BAPPEL , Trésorière, Bénévole (aucune rémunération, aucune indemnité)
Jacques CHENEVAS , Secrétaire, Bénévole (aucune rémunération, aucune indemnité), 19 allée du Morbihan
31770 Colomiers
3. - Salariés : Nombre, rémunération, avantage en nature, fonctions éventuelles au sein du conseil d'administration
Aucun salarié, bénévoles au coup par coup parmi les adhérents
En 2023, 1 bénévole a bénéficié de deux titres de transport (A/R valeur totale : 4 euros) à valoir sur le réseau Tisséo de la ville de Toulouse

IV. ACTIVITES EXERCEES

- Lieu d'exercice des activités :

Réunions du Conseil d'Administration et du Bureau : CMP La Grave, Place Lange, Hôpital La Grave, 31300 Toulouse

- Activités exercées (à titre permanent, occasionnel):

Conférences – 4 par an – Salle San Subra, rue San Subra, 31300 Toulouse.

Colloque en 2018, 2023. Le prochain est prévu en 2027

- Modalité d'exercice (bénéficiaires des opérations, prix pratiqués...):

Conférences et colloques s'adressent à tout public

Gratuité pour les adhérents.

Non-adhérents : 5 euros/Usager, 5 euros/Etudiant, 10 euros autre participant

4. - Description des projets en cours :

Conférence les 21 mars, 27 juin, 17 octobre et 5 décembre sur les thèmes

21 mars : Vieillesse : quels enjeux pour les personnes présentant un trouble psychique ?

27 juin : Si nous parlions de vie affective et sexuelle avec les personnes présentant un trouble psychique ?

17 octobre : Quelle place pour la prévention dans les soins psychiques ?

5 décembre : Comment favoriser l'autonomie et la domiciliation dans la perspective du rétablissement des personnes ayant une maladie psychique ?

V. RESSOURCES DE L'ORGANISME

- Dons (indiquer le montant) :

- AUTRES (INDIQUER LE MONTANT PAR NATURE DE RESSOURCE):

- Cotisations : 5 euros/Usager, 5 euros/Etudiant, 15 euros/adhérent, 50 euros/association & GEM qui donne droit à chaque GEM et association à 20 entrées gratuites à valoir sur la/les conférence(s) de leur choix organisées pendant l'année civile en cours

- Subventions : 800 euros (CD31) en 2020 -CD31) et 2900 euros (ARS 31) EN 2023

- Ventes: aucune

- Prestations : aucune

- Existence d'un secteur lucratif :

~~oui~~

NON

Si oui,

- préciser la nature de(s) (l') activité(s) lucrative(s) :

- la répartition et le pourcentage des ressources par catégorie (dons et autres) affectées au secteur lucratif et non lucratif :

- la part respective des effectifs ou des moyens consacrés respectivement à l'activité lucrative et à l'activité non lucrative :

- Y a-t-il une sectorisation entre le secteur lucratif et le secteur non lucratif ?

5. Préciser les modalités pratiques de définition de cette distinction (comptabilité distincte, affectation des ressources et des charges entre les deux secteurs...):

6.

VI. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

7. Observations que vous jugerez utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme au regard des articles 200 et 238 bis du code général des impôts :

A Toulouse., le 11 janvier 2024

Certifié exact, conforme et sincère

Signature et qualité du signataire

Karine FAURE, Présidente de l'association P.R.I.S.ME